

CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

*Syndicat des chargées et
chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)*

AVIS DE CONVOCATION

| | |
|----------------|--|
| Date : | lundi 16 octobre 2017 |
| Heure : | 13 h |
| Lieu : | Hôtel Gouverneur Place Dupuis 1415, rue St-Hubert, Montréal Salle Gouverneur 1-2-3, Rez-de-chaussée |

Proposition d'ordre du jour

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Appel des membres de l'équipe syndicale
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
4. Adoption du procès-verbal du conseil syndical élargi du 3 mai 2017
5. Mot d'accueil du Comité exécutif
6. **Course au rectorat de l'UQAM**
- Rencontre avec les personnes candidates, suivie d'une discussion
7. Rapport des déléguées, délégués
8. Solidarité
- Invités : Syndicat des employé-es de soutien du Collège Stanislas – CSN
9. Intersyndical
10. Affaires universitaires
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

-
- Un lunch sera servi dès 12 h 30
 - Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ

- - NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL - -

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.